

DEPARTEMENT
AVEYRONde la **COMMUNE DE ROUSSENNAC**
Séance du mardi 16 mai 2023

<p>Date de la convocation 10/05/2023</p> <p>Date d'affichage 10/05/2023</p> <p>Membres :</p> <p>En Exercice : 15</p> <p>Présents : 15</p> <p>Votants : 15</p>	<p><i>L'an deux mille vingt-trois et le seize mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien CAYSSIALS (Maire),</i></p> <p>Présents : Marie-Laure CAMBOULAS, Thibault CAMMAN, Monique CAVALIÉ, Sébastien CAYSSIALS, Véronique FILHOL, Chantal FRAYSSE, Jean-Claude FROMENT, Joël FROMENT, Pierre JOULIA, Thomas LAMOTTE, Carine MARTIN, Cédric MARTINS, Patrick MARTY, Guillaume POUJOL, Françoise VIAROUGE</p> <p>Représenté(e)s :</p> <p>Excusé(e)s :</p> <p>Secrétaire de séance : Marie-Laure CAMBOULAS</p>
---	--

Objet: Création d'un emploi non permanent d'Adjoint d'Animation pour faire face a un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité. - DE_20230516_004

(En application de l'article 332-23-1° du code général de la fonction publique)

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article 332-23-1° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi à temps non complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité lié à l'animation au centre de loisirs de l'école de Roussennac.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

La création d'un emploi d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint d'animation (catégorie c) pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité allant du 01 juin 2023 au 07 juillet 2023 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'adjoint d'animation à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 8 heures par semaine.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023.

ADOpte : à l'unanimité des membres présents

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Sous-Préfecture
le 17 mai 2023
et publication ou notification
le 17 mai 2023

Roussennac, le 17 mai 2023.
Pour extrait conforme.

La secrétaire de Séance
Marie-Laure CAMBOULAS



Le Maire
Sébastien CAYSSIALS



Sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue
Date de réception de l'AR: 17/05/2023
012-211202064-20230516-DE_20230516_004-DE

Mairie de Roussennac 12220 ROUSSENNAC

☎ : 05 65 63 70 68 - 📠 09 60 44 37 94 - 📧 : roussennac.mairie@wanadoo.fr

